THÈME DE LA FORMATION :

LA MAÎTRISE PRATIQUE DES DISPOSITIONS DU NOUVEAU DÉCRET SUR LES MARCHÉS PUBLICS N° 2-22-431.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Adresse : *Centre des Formations Médicales Académiques ,20 Rue d'Alger, Casablanca 20250*

Jour 01 : Samedi 06 mai 2023	
Horaire	**Activités**
9h00-9h30	Accueil des participants et présentation générale
9h30-11h00	✓ **Le cadre général marocain de la commande publique :** ○ Les différents types des acteurs de la commande publique ; ○ La configuration du cadre juridique et règlementaire de la commande publique ; ○ L'infrastructure digitale du fonctionnement de la commande publique.
11h00-11h30	**Pause-café**
11h30-13h00	✓ **Les nouvelles dispositions du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 : [partie 01]** ○ Les principaux apports de décret 2023 par rapport au décret de 2013 et leurs implications sur le climat des affaires des entreprises marocaines ;
13h00-15h00	**Pause déjeuner (à la charge du participant)**
15h00-17h00	✓ **Les nouvelles dispositions du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 : [partie 02]** ○ Les modalités pratiques de l'application des nouvelles dispositions du décret 2023 ; ○ Etudes de cas *(simulations pratiques).*
Jour 02 : Dimanche 07 mai 2023	
09h00-09h30	Le certificat de signature électronique (*simulations pratiques*).
09h30-11h00	✓ **Ateliers pratiques : (partie 01)** ○ ***Le portail des marchés publics :*** ▪ Le référencement des entreprises sur le portail et ces avantages ; ▪ Assurer la veille juridique à travers le portail ; ▪ L'établissement d'une veille commerciale à partir du portail ; ▪ L'établissement d'une veille concurrentielle à partir du portail ;
11h00-11h30	**Pause-café**
11h30-13h00	✓ **Ateliers pratiques : (partie 02)** ○ ***Le portail des marchés publics :*** ▪ La gestion des cautions à travers le portail ; ▪ La soumission électronique à travers le portail ; ▪ La soumission en groupement à travers le portail ; ▪ Le suivi des travaux de la commission en temps réel à travers le portail ; ▪ La remise du dossier complémentaire à travers le portail.
13h00-15h00	**Pause déjeuner (à la charge du participant)**
15h00-16h30	○ ***Le portail de la gestion intégrée des dépenses (GID – Fournisseurs)*** ▪ Le suivi administratif et financier des commandes publiques ; ▪ Le suivi des ordres de services ; ▪ Le suivi des décomptes ; ▪ Le suivi des paiements ; ▪ Les réclamations ; ▪ Le dépôt électronique des attachements, des factures et des rapports ; ▪ Le suivi des délais de paiement.
16h30-17h00	Examen des cas pratiques des problèmes soumis par les participants